

Arrêté n° 1022-2026/ARR/DERES du 5 mai 2026
fixant les dates de la campagne annuelle des demandes de primoinscription pour
l'année 2027

Historique :

Créé par : Arrêté n° 1022-2026/ARR/DERES du 5 mai 2026 fixant les dates de la
campagne annuelle des demandes de primoinscription pour l'année
2027

JONC du 22 mai 2026
Page 11496

Article 1^{er}

La campagne de primo-inscription en ligne pour l'année scolaire 2027 dans les écoles publiques de la province Sud est fixée du mercredi 1er juillet 2026 au vendredi 21 août 2026 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.